



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance extraordinaire du 8 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 00, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents : M. Gilles Larivière conseiller #1
 M. Richard Rodrigue conseiller #3
 M. Jean-Yves Busque conseiller #5
 Mme Julie Hébert conseiller #6

Sont absents : M. Paul Tanguay conseiller #2
 M. André Lapointe conseiller #4

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire Martin St-Laurent déclare ouverte la séance extraordinaire du 8 décembre 2020.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2020-12-197

À CETTE CAUSE il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

2- Administration générale

- 2.1 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021;
- 2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations;

3- Période de questions

4- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

2020-12-198

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu,

QUE les prévisions budgétaires de l'année financière 2021 soit adopté tel que présentées.



RECETTES

Revenus de taxes	684 165
Services rendus	3 000
Imposition de droits	11 340
Amendes et pénalités	500
Intérêts	3 800
Autres revenus	300
Transferts	161 551
Total des recettes	864 656 \$

DÉPENSES

Administration générale	185 649
Sécurité publique	122 576
Transport	315 373
Hygiène du milieu	84 231
Santé et bien-être	279
Aménag., urbanisme	8 622
Loisirs et culture	63 679
Frais de financement	34 447
Total des dépenses de fonctionnement	814 856 \$
Dette - Capital	49 800
Total des dépenses	864 656 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du programme triennal d'immobilisation

ATTENDU QUE conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations a été présenté lors de cette séance;

2020-12-199

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines adopte le programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-200

À 19 h 11, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin Saint-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secr.-trésorière